

**INFORMATIONS  
SUR L'ÉVOLUTION DU CORPS  
DES INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES  
Réunion du 19 janvier 2016**

Les membres participants à la réunion, délégués par le SNPAM-CGT et le FNEE-CGT ont reçu les documents de travail de la DRH sur l'évolution du corps des inspecteurs des affaires maritimes, après de longs mois de silence. La dernière réunion date du 12 mai 2015 (cf compte-rendu sur le site du SNPAM-CGT), lors de laquelle des principes de reclassement avaient été présentés et discutés. Ces principes étaient intangibles pour la DGAFP selon la DRH. **Il est impératif que nous ayons connaissance des dernières préconisations de la DGAFP et accès à ce courrier.**

A la veille de la finalisation du dossier, de nouveaux documents ont été transmis. Nous avons eu la surprise de découvrir de nouvelles présentations de modalités de classement des IAM dans les deux corps respectifs, ITPE et AE excluant l'accès au corps technique à certains IAM positionnés sur des missions scientifiques (gestion du littoral et du milieu marin, dite option scientifique), et issus de l'option technique.

**Pour mémoire, le SNPAM-CGT a toujours revendiqué le reclassement de l'ensemble des IAM dans un corps d'ingénieur du fait de la technicité et de la complexité des missions exercées, laissant toutefois un droit d'option aux IAM désireux de privilégier le corps des Attachés.**

**Evolution des principes :**

Initialement, les principes de classement étaient basés sur les modalités de recrutement (option technique, scientifique ou administrative). Aujourd'hui, à la lecture des nouveaux documents, le portage est différent. Seules les fonctions exercées, à un moment de sa carrière, dans 3 domaines spécifiques permettent le reclassement dans le corps des ITPE. Les missions ouvrant droit à ce reclassement sont déclinées de la façon suivante :

- Inspecteur de la sécurité des navires
- Ingénieur d'armement
- Commandant de moyens hauturiers.

**De ce fait, les agents n'ayant jamais occupé l'une de ces trois fonctions sont reversés de facto dans le corps des IAAE. Cette procédure exclut ainsi les missions scientifiques exercées par les IAM OT sur le littoral et dans le milieu marin (gestion de la ressource halieutique, du domaine public maritime et des marins), alors que la CGT n'a eu de cesse de demander l'élargissement de cet accès aux IAM OA exerçant ces mêmes missions**

**Incohérence entre les nouveaux principes et les projets de décrets :**

Dans les deux projets de décrets portant intégration des IAM, il est fait mention des IAM issus de la filière administrative reclassés dans le corps Interministériel des Attachés de l'Administration de l'Etat et pour les IAM issus de la filière technique et de la filière scientifique dans le corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Dans le listing nominatif de reclassement des IAM, le reclassement est donc présenté selon ce nouveau principe.

Au lieu de reclasser dans un corps d'ingénieur un maximum d'IAM en fonction de leur niveau de recrutement et des missions techniques exercées, le corps des attachés est favorisé.

**Reclassement indiciaire pas toujours en faveur des agents :**

Dans le rapport de présentation, il est pourtant bien précisé que cette intégration doit « **donner de nouvelles perspectives au corps des IAM (qui disparaît), tout en garantissant le maintien des compétences nécessaires aux métiers de la mer** »

**Appel du SNPAM-CGT :**

Vos représentants souhaitent vous tenir informés de ces incohérences afin d'attirer votre attention sur les difficultés permanentes associées à ce dossier. Il est nécessaire d'avoir votre soutien dans cet exercice et nous vous demandons de nous faire part de vos exigences que votre choix s'oriente vers les Ingénieurs ou les Attachés.

Seule, une partie des emplois maritimes est retenue. Les autres missions, gestion du domaine public maritime, du milieu marin, de la ressource halieutique, des marins, etc... sont diluées, gommées.

C'est un énième affront pour l'ensemble des agents qui participent à ces missions. Les métiers et les compétences de la mer sont en permanence dévalués.

**Il conviendra de sortir de cette réunion avec des documents co-écrits avec l'administration et les OS au mieux de l'intérêt de l'ensemble des IAM.**